



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 5 FÉVRIER 2019

PROTECTION DE LA SANTÉ DES JOUEURS LA LNR ANNONCE DE NOUVELLES INITIATIVES

Lors de la 1^{re} journée de son Comité directeur, la LNR a pris plusieurs décisions afin de renforcer la protection de la santé des joueurs.

À compter de la saison 2019/2020, un médecin de match indépendant sera désigné sur toutes les rencontres de TOP 14.

Cette mesure correspond à l'une des préconisations de l'Observatoire Médical du Rugby. L'objectif est de renforcer le dispositif de surveillance et de prise en charge des commotions cérébrales.

Elle vient compléter l'introduction, depuis la saison 2017/2018, du dispositif d'assistance vidéo qui a déjà permis des progrès importants dans la détection et la prise en charge des commotions.

À compter de la saison 2019/2020, il ne sera plus autorisé de faire évoluer des joueurs amateurs (sans contrat professionnel ou convention de formation) en TOP 14 et PRO D2.

Ce cas de figure était très rare mais existait (8 joueurs en 2017/2018, 3 joueurs cette saison). Le Comité Directeur de la LNR a souhaité faire valoir un principe de précaution pour que seuls les joueurs disposant d'un contrat professionnel ou de la préparation d'un centre de formation puissent participer aux championnats professionnels.

Enfin, le Comité Directeur de la LNR a décidé d'organiser en avril 2019 **un séminaire réunissant les acteurs du jeu du TOP 14 et de la PRO D2** (joueurs, entraîneurs, arbitres) pour travailler sur des propositions permettant d'évoluer vers un jeu plus fluide, et sur les conclusions du symposium organisé par World Rugby sur la sécurité des joueurs qui aura eu lieu quelques semaines plus tôt (les 19 et 20 mars) à Paris.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

